

>> Comment déclarer un accident

Si vous êtes victime d'un accident dans le cadre d'un match de tennis, il vous faut remplir le **formulaire de déclaration d'accident**.

Il est à remplir par le licencié "victime" et à envoyer à l'adresse suivante :

A.I.A.C. – 14, rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09

Téléphone : N° vert : 0 800 886 486

Le délai d'envoi est de 15 jours maximum suivant la date de l'accident.